

**OBJET FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES
AUTORISATION DE PASSER LES MARCHES**

La Commune dispose de véhicules, matériels et autres équipements fonctionnant à l'aide d'hydrocarbures, hydrocarbures pour la fourniture desquels la Ville passe des marchés avec les opérateurs de la place par voie d'offres ouvert.

Le marché actuel arrivant à terme le 31 décembre 2014, un nouveau marché à bons de commande donc a été lancé pour pourvoir à l'approvisionnement à compter du 1er janvier 2015 sur les bases suivantes :

		Mini	Maxi
Lot 1	Carburants <ul style="list-style-type: none">- Gazole- Super sans plomb- Gazole non routier (ex-fioul)	Sans	Sans
Lot 2	Combustibles <ul style="list-style-type: none">- Gaz pour les cantines (bouteilles de 39 kg)- Gaz en vrac pour les cantines- Gaz en vrac pour le Centre Funéraire de Prima	Sans	Sans

Je vous demande, en conséquence :

1° de prendre acte du lancement de la procédure ;

2° de valider la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- ✓ procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- ✓ marché décomposé en deux lots ;
- ✓ marché à bons de commande sans mini, ni maxi ;
- ✓ les commandes s'effectueront conformément aux prix unitaires TTC ;
- ✓ durée de QUATRE (4) ANS ferme ;
- ✓ estimation prévisionnelle de 370 000 ,00 € TTC, les crédits définitifs seront inscrits au BP 2015 sous le chapitre 11 - article 613.

3° d'autoriser la signature des marchés et de tous les actes afférents, par moi-même ou par mon délégué, avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 27 novembre 2014, à jour de leurs cotisations sociales et fiscales et dont la liste est ci-annexée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14745-1A-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014


Gilbert ANNETTE

**OBJET FOURNITURE DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES
AUTORISATION DE PASSER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/7-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur JAVEL François, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte de la procédure de lancement de la procédure.

ARTICLE 2

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- ✓ procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics) ;
- ✓ marché décomposé en deux lots ;
- ✓ marché à bons de commande avec maxi ;
- ✓ les commandes s'effectueront conformément aux prix unitaires TTC ;
- ✓ durée de QUATRE (4) ANS ferme ;
- ✓ estimation prévisionnelle de 370 000,00 € TTC, les crédits définitifs seront inscrits au BP 2015 sous le chapitre 11 - article 613.

ARTICLE 3

Autorise le Maire (ou son délégué) à passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 27 novembre 2014 et dont la liste figure en annexe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14745-1B-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014



Gilbert ANNETTE

ANNEXE

Fourniture de carburants et de combustibles

		Mini	Maxi	Attributaire(s)	Montant du rabais accordé par rapport au prix public
Lot 1	Carburants				
	- Gazole	Sans	Sans	SRPP	- 12,50 %
	- Super sans plomb				- 11,00 %
	- Gazole non routier (ex-fioul)				- 12,50 %
Lot 2	Combustibles				
	- Gaz pour les cantines (bouteilles de 39 kg)	Sans	Sans	TOTAL	- 10,00 %
	- Gaz en vrac pour les cantines				- 12,00 %
	- Gaz en vrac pour le Centre Funéraire de Prima				- 12,00 %

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141129-14745-2-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
05/12/2014



Gilbert ANNETTE